

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mai 2023

---

VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES  
PROFESSIONNELS - (N° 1175)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS52

présenté par

M. Neuder, Mme Bonnivard, M. Taite, M. Nury, Mme Anthoine, M. Boucard, M. Jean-  
Pierre Vigier, M. Bourgeaux, M. Portier, M. Ray, Mme Frédérique Meunier, Mme Petex-Levet,  
M. Habert-Dassault, Mme Genevard, M. Meyer Habib, Mme Corneloup et M. Viry

-----

### ARTICLE 3

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) ont vocation de se construire et à fonctionner avec des médecins volontaires. Toute mesure coercitive visant à imposer l'appartenance à une CPTS mettrait en péril ces organisations mais aussi l'attractivité des métiers du soin.